ville de PÉRONNAS

2026/59

A R R Ê T É
Portant autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire
3ème catégorie

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PÉRONNAS

VU l'article L3321-1 du code de la santé publique,

VU la demande présentée par :

Monsieur: MONTIBERT Pierre
Le mardi 15 septembre 2026
Représentant l'association : Les Amis de la Rotonde
En qualité de : Trésorier
Adresse de l'association : 115 Rue de la Poste 01960 Péronnas
Nom de la manifestation : Concours de Belote à la Coinche
Adresse de la manifestation : Salle de la Rotonde 220 et 75

Pour l'ouverture d'un débit de boissons temporaire pour la manifestation à PÉRONNAS,
Le lundi 05/10/2026 de 13h30 à 19h00.

A R R Ê T E

ARTICLE I – Monsieur MONTIBERT Pierre **AUTORISÉ** à ouvrir un débit de boissons temporaire à PÉRONNAS.

ARTICLE II – Cette ouverture de débit de boissons temporaire de 3ème catégorie se tiendra Salle de la Rotonde 220 et 75 à PÉRONNAS le :

Lundi 05/10/2026 de 13h30 à 19h00

ARTICLE III : L'agent de la Police Municipale de PÉRONNAS est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur MONTIBERT Pierre, 115 Rue de la Poste 01960 Péronnas.
- Monsieur l'agent de la Police Municipale de PÉRONNAS.

Fait à PÉRONNAS, mardi 15 septembre 2026

Le Maire

Hélène CÉDILEAU

MAIRIE DE PÉRONNAS (AIN)